



SANDRINE NOSBÉ

Députée de l'Isère

(Sud Grésivaudan - Pays Voironnais)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Gratuité de l'A49 suite à l'effondrement de la carrière de La Rivière sur la RD 1532 (31 mars 2025)

Sandrine Nosbé, députée de la 9e circonscription de l'Isère, a sollicité le soutien du gouvernement dans la demande de gratuité de l'autoroute A49 entre Voreppe et Saint-Marcellin dans un courrier adressé au ministre des transports Philippe Tabarot mercredi 26 mars. C'est une revendication portée par l'association La Montagne Gronde depuis plus de six mois et soutenue par plusieurs milliers de personnes dans une pétition en ligne.

Depuis le 25 juillet 2024 et l'effondrement de la carrière de La Rivière exploitée par les groupes EIFFAGE et CARRON, les habitantes de la vallée de l'Isère ne peuvent plus utiliser la Route Départementale 1532 reliant la Drôme à Grenoble.

La déviation par la Route Départementale 1092, sur l'autre rive de l'Isère, n'est pas suffisante : le temps pour rejoindre Grenoble a été nettement allongé pour les habitant·es du Sud-Grésivaudan. Surtout, cela entraîne d'importantes nuisances pour les communes traversées (au moins 3000 voitures supplémentaires par jour sur cette route), notamment Vinay, l'Albenc et Tullins.

En attendant la reconstruction de la départementale sur la rive gauche, la députée demande donc au ministre Philippe Tabarot qu'il exige d'AREA, société appartenant également à EIFFAGE, qu'elle rende gratuite temporairement la portion d'autoroute entre Saint-Marcellin et Voreppe, qui comprend l'ensemble des territoires sinistrés.

Il n'est pas acceptable que des milliers d'habitantes payent pour une catastrophe dont ils ne sont pas à l'origine, et que les concessionnaires d'autoroute déjà surenrichis refusent de contribuer à la hauteur de la situation.

- presse@sandrinenosbe.fr

www.sandrinenosbe.fr